



**Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal  
du mercredi 18 Mai 2016**

L'an deux mille seize, le dix-huit mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 Mai 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique MEUNIER - Maire.

**Membres présents :**

Mme MEUNIER - Maire, M. AVRIL, Mme REYNAUD, M. RIGOUX, Mme FOURNIALS, M. MAZERON, Mme BELONIE, M. TONUS, Mme CLAUX, M. PRIMAULT, Mme PATRAUD - *Maires adjoints*  
Mme LENGRENEY, M. POUYADOUX, M. LABORIE, M. MANIERE, M. SOULARUE, Mme AUCLAIR, M. HYLLAIRE, M. DELNAUD, Mme TARDIEU, M. LEMIERE, Mme BOUDIE, M. BARLOT, M. NEYRET, M. FISCHER, Mme WINNY, Mme BENOIT, Mme MOREL - *Conseillers Municipaux*

**Membres absents ayant donné pouvoir :**

Mme COMBESCOT (à M. AVRIL) ; M. ELY (à M. MANIERE) ; Mme DENIS (à M. RIGOUX) ; M. PERETTI (à Mme REYNAUD).

**Membres absents excusés :**

Mme VAMECK, M. DESCAMPS.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Annie REYNAUD, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

-Approuvé à l'unanimité-

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 2 MARS, 24 MARS et 30 MARS 2016**

-Approuvés-

**Décisions**

*Douze décisions ont été prises par Madame le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

**1. N°V-2016/34 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité (service jeunesse) :**  
L'agent aura la qualité d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire :

<b>Période de recrutement</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Répartition temps de travail</b>
Du 1 <sup>er</sup> mars au 10 avril 2016	1	11,73 centième/35 (11,43 mn)	Animation et encadrement des enfants : activités périscolaires	Du lundi au vendredi

**2. N°V-2016/35 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité (service jeunesse) :**

L'agent aura la qualité d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire :

Période de recrutement	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Fonctions	Répartition temps de travail
Du 29 février au 08 avril 2016	1	20 h hebdo	Animation et encadrement des enfants : activités périscolaires	Du lundi au vendredi

**3. N°V-2016/36 – Convention de formation continue avec le centre de formation GRETA Corrèze Sud, pour une formation intitulée « Préparation à l'Habilitation Electrique initiale BR BC », pour un stagiaire.**

Dates : du 9 au 11 février 2016 à Brive.

Coût : 490 € TTC.

**4. N°V-2016/37 – Contrat avec la société SOCOTEC pour les vérifications générales périodiques de la nacelle France élévateur et chariot élévateur à portée variable équipé d'un godet.**

Durée : le présent contrat est valable 3 ans à compter du 8 mars 2016. A l'expiration de ce délai, l'abonnement se renouvellera par tacite reconduction d'année en année.

Coût : 140 € HT.

**5. N°V-2016/38 – Acceptation d'indemnité d'assurance :**

Compagnie	Circonstances	Date	Réparations	Indemnités
SMACL	Rupture de neutre sur réseau ERDF endommage les compresseurs du « groupe froid » de la cuisine centrale	30 avril 2015	Réparation des compresseurs	1 031,16 €

**6. N°V-2016/39 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité (service jeunesse) :**

L'agent aura la qualité d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire :

Période de recrutement	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Fonctions	Répartition temps de travail
Du 25 avril au 05 juillet 2016	1	20 h hebdo	Animation et encadrement des enfants : activités périscolaires	Du lundi au vendredi

**7. N°V-2016/40 – Convention simplifiée de formation professionnelle continue avec l'organisme LIMOUSIN FORMATION ET TRAVAUX PUBLICS, pour une formation intitulée « Autorisation de conduite tondeuse autoportée », pour un stagiaire.**

Date : le 25 mai 2016 à Malemort.

Coût : 516 € TTC.

**8. N°V-2016/41 – Convention simplifiée de formation professionnelle continue avec l'organisme LIMOUSIN FORMATION ET TRAVAUX PUBLICS, pour une formation intitulée « Formation et tests CACES R 386, PEMP cat 1B et 3B », pour deux stagiaires.**

Dates : les 18 et 19 mai 2016 à Malemort.

Coût : 1 032 € TTC.

**9. N°V-2016/42 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité (service jeunesse) :**

L'agent aura la qualité d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire :

Période de recrutement	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Fonctions	Répartition temps de travail
Du 25 avril au 03 juin 2016	1	11,73 centième/35 (11,43 mn)	Animation et encadrement des enfants : activités périscolaires	Du lundi au vendredi

**10. N°V-2016/43** – Bail dérogatoire avec Monsieur Jean-Luc FERRER, restaurateur, pour la location d'un local situé 4 place Thomas Rouzier – Venarsal à Malemort.

Durée : le bail est consenti pour une durée d'un an, soit du 5 mars 2016 au 4 mars 2017.

Recette : loyer mensuel de 250 € HT.

**11. N°V-2016/44** – Bail avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Corrèze, pour la location d'un local situé Place des Saulières à Malemort.

Durée : le bail est consenti pour une durée de neuf années, soit du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2025.

Recette : loyer annuel de 23 300 €.

**12. N°V-2016/45** – Contrat d'engagement avec Monsieur Serge CONJAD agissant au nom de l'orchestre Loup Parça, pour une animation musicale à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet 2016.

Coût : 800 €.

## I – AFFAIRES FINANCIERES

### **V-20160518/84 : Demande de subvention dans le cadre du « Programme LEADER »**

Rapporteur : Madame CLAUDX.

Le projet d'aménagement de la zone d'implantation du marché hebdomadaire et des emplacements d'accueil des commerçants, ainsi que l'installation d'une signalétique appropriée est éligible au programme LEADER 2014-2020 : Axe 2 : Economie - Mesure 2.5 : « Soutien aux investissements renforçant le maillage des équipements et services à la population ».

Le marché hebdomadaire de la commune de Malemort fêtera sa première année d'activité le 29 mai prochain. Après le passage d'une première saison hivernale, l'activité est maintenant bien installée dans l'esprit des clients, et satisfait une quarantaine de commerçants saisonniers dont un nombre important de producteurs locaux notamment aux beaux jours.

Il n'y a pas de signalétique directionnelle annonçant le marché dans la ville et aux entrées de ville.

Après un an d'expérimentation, la municipalité souhaite maintenant aménager de façon durable la zone d'implantation du marché en disposant notamment de bornes de distribution électrique sécurisées, enterrées et escamotables (afin de ne pas pénaliser les stationnements et les déambulations le reste de la semaine) ; en outre, ce système protège du vandalisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE** :

- **SE PRONONCE** sur le budget et le plan de financement de l'opération ci-dessous :

**Budget prévisionnel :**

	PU HT	Q	Total HT	TVA 20%	TTC
<b>Installations électriques permanentes</b>					
Bornes enterrées escamotables	1 351.90 €	3	4 055.70 €	811.14 €	4 866.84 €
Disjoncteurs différentiels	374.20 €	3	1 122.60 €	224.52 €	1 347.12 €
Pose en régie	0.00 €	63	0.00 €	0.00 €	0.00 €
total			<b>5 178.30 €</b>		<b>6 213.96 €</b>
<b>Enfouissement du réseau communal</b>					
Forfait	3 707.50 €	1	3 707.50 €	741.50 €	4 449.00 €
total			<b>3 707.50 €</b>		<b>4 449.00 €</b>
<b>Sinalétique informative et de police</b>					
Panneaux Marchés de France	155.31 €	7	1 087.17 €	217.43 €	1 304.60 €
Panneaux de stationnement interdit	83.50 €	6	501.00 €	100.20 €	601.20 €
Pose en régie	0.00 €	30	0.00 €	0.00 €	0.00 €
total			<b>1 588.17 €</b>		<b>1 905.80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>10 473.97 €</b>		<b>12 568.76 €</b>
Valorisation régie 93h	20 €	93			1 860.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>					<b>14 428.76 €</b>

**Plan de financement :**

détail dépenses	Montant € HT	Montant € TTC
travaux	10 473.97 €	12 568.76 €
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>10 473.97 €</b>	<b>12 568.76 €</b>

détail recettes	Montant € HT	Montant € TTC
LEADER - 80 %	8 379.18 €	8 379.18 €
FCTVA (16,404 % du total TTC)		2 061.78 €
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>8 379.18 €</b>	<b>10 440.96 €</b>

<b>Part communale</b>	<b>2 094.79 €</b>	<b>2 127.80 €</b>
<b>Pourcentage de subvention</b>	<b>80%</b>	

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer ce dossier auprès des services concernés,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter cette subvention dans le cadre du programme LEADER.

**V-20160518/85 : Demande de subvention auprès de la réserve parlementaire pour la création d'aires de jeux dans les groupes scolaires**

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

Actuellement, un équipement est fermé au groupe scolaire de Puymaret. Afin de limiter ces périodes d'inutilisation, un diagnostic va être réalisé pour améliorer la pérennité de ces structures.

Des travaux d'investissement sont à prévoir pour adapter ces installations. Une enveloppe de 18 000 Euros pourrait être débloquée dès cette année.

Des subventions pour ce type de travaux peuvent être sollicitées auprès de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération :

détail dépenses	Montant € HT	Montant € TTC
travaux	15 000.00 €	18 000.00 €
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>

**détail recettes**

Réserve parlementaire	7 000.00 €	7 000.00 €
FCTVA (16,404 % du total TTC)		2 952.72 €
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>9 952.72 €</b>

<b>Part communale</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>8 047.28 €</b>
<b>Pourcentage de subvention</b>	<b>47%</b>	

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur Claude NOUGEIN, Sénateur de la Corrèze, une subvention de 7 000 Euros au titre de la réserve parlementaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**V-20160518/86 : Convention relative au déclassement de l'ancienne route départementale 1089 (ex RN89) et reclassement dans la voirie communale de Malemort**

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

La commune de Malemort a prévu d'assurer elle-même, les travaux de reconstruction des couches de chaussées. De ce fait le Département, a qui devait revenir ces travaux, se doit d'indemniser la commune à hauteur du linéaire rétrocédé, soit une longueur de 1 570 mètres. Après études réalisées par les services techniques des deux collectivités, l'indemnité de rétrocession a été fixée à 775 000 € HT.

Cette indemnité sera versée au cours de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention relative au déclassement de l'ancienne RD 1089, *ci-annexée*,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention proposée.
- **DIT** que la recette de 775 000 € HT est prévue au budget 2016, compte 774.

**V-20160518/87 : Attribution d'une subvention à la SA d'HLM Polygone pour la construction de 24 logements sociaux à la Menette**

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

La SA d'HLM Polygone va réaliser une opération de 24 logements sociaux à « La Menette ». Elle vient de nous transmettre une demande de subvention pour assurer l'équilibre financier de l'opération. Le montant total de l'opération s'élève à 4 184 740 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financements		Montants
subventions	PLUS (19 logements)	19 €
	PLA Int. (5 logements)	22 500 €
	Conseil Départemental	5 000 €
	CABB	41 000 €
	<b>Ville de Malemort</b>	<b>110 000 €</b>
<b>Total subvention</b>		<b>178 519 €</b>
prêts	CDC 40 ans	2 584 584 €
	CDC 50 ans	732 088 €
	Collecteur 1%	60 000 €
<b>Total prêts</b>		<b>3 376 672 €</b>
autres	Fonds propres	192 000 €
	récupération TVA	437 549 €
<b>Total autres</b>		<b>629 549 €</b>
<b>Total financements</b>		<b>4 184 740 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ATTRIBUE** une subvention de 110 000 € à la SA d'HLM Polygone pour la réalisation de 24 logements sociaux à la Menette ;
- **AMORTIT** cette subvention sur une durée de 15 ans ;
- **DIT** que la dépense est prévue au budget 2016, compte 20422.

#### **V-20160518/88 : Admissions en non-valeur et extinction de créances**

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

La Trésorerie vient de nous transmettre plusieurs états d'admission en non-valeur. Il s'agit de différentes recettes irrécouvrables car le Trésorier a épuisé ses moyens d'actions. Elle intervient lorsque tous les moyens d'actions ont été épuisés : recours amiable, lettres de rappel, opérations à tiers détenteurs (saisies sur le salaire par l'intermédiaire de l'employeur ou sur les allocations par l'intermédiaire de la CAF).

L'ensemble de ces recettes non encaissées s'élève à 2 161,99 Euros. Il s'agit de factures impayées par plusieurs usagers des services périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ADMET** en non-valeur et **ETEINT** les créances suivantes :

n° de liste	créances admises en non valeur compte 6541	créances éteintes compte 6542
2 039 830 212	787.34 €	87.29 €
2 045 460 212		38.10 €
2 116 680 212	1 092.35 €	
2 062 530 212	156.91 €	
<b>sous totaux</b>	<b>2 036.60 €</b>	<b>125.39 €</b>
<b>total général</b>	<b>2 161.99 €</b>	

- **DIT** qu'une ampliation sera transmise à Monsieur le Trésorier Municipal.

### **V-20160518/89 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'école de Musique**

Rapporteur : Madame CLAUDIA.

Lors du dépôt de son dossier de demande de subvention pour l'année 2016, l'école de Musique a signalé l'organisation d'un concert de petite jauge (moins de 300 personnes) valorisée à hauteur de 300 € dans la grille d'attribution des subventions, adoptée par le Conseil Municipal lors de la séance du 24 mars 2016.

Il s'avère que le concert aura lieu à l'espace culturel Jean Ferrat dont la jauge est de 600 personnes. La subvention attribuée s'élève donc à 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ATTRIBUE** une subvention complémentaire de 300 € à l'école de Musique pour tenir compte de la modification de jauge du concert organisé.
- **DIT** que la dépense est prévue au budget 2016, compte 6574.
- **DIT** qu'une ampliation sera transmise à l'école de Musique.

### **V-20160518/90 : Mandat spécial pour les frais d'inscription du Maire au 99<sup>ème</sup> congrès des Maires**

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Le 99<sup>ème</sup> congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France aura lieu à Paris du 31 mai au 02 juin 2016.

Madame le Maire souhaite y assister. Les frais d'inscription s'élèvent à 90 €. Les frais de déplacements seront pris en charge directement par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **CONFIE** au Maire le mandat spécial relatif à la manifestation précitée,
- **AUTORISE** la prise en charge des seuls frais d'inscription.

### **V-20160518/91 : Décision modificative**

Rapporteur : Monsieur AVRIL.

Certains ajustements budgétaires sont nécessaires en section d'investissement :

Réf.	Chapitre nature	Compte d'exécution	Fonction	Opération	Dépenses	Recettes
1	20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions, droits similaires	020	LOGICIEL VENARSAL 2016	1 863.00 €	
2	204 - Subventions d'équipement versées	20422 - Privé : Bâtiments et instal.	70	AIDE CONSTRUCTION LOGEMENTS	10 000.00 €	
2	21 - Immobilisations corporelles	21312 - Bâtiments scolaires	20	TRAVAUX ECOLES	35 000.00 €	
1	21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bâtiments publics	020	TRAVAUX DIVERS	-1 863.00 €	
3	21 - Immobilisations corporelles	21538 - Autres réseaux	811	EAUX PLUVIALES	-9 290.00 €	
3	024 - Produits des cessions	024 - Produits des cessions	01	Produits des cessions d'immobilisation		35 710.00 €
<b>TOTAL</b>					<b>35 710.00 €</b>	<b>35 710.00 €</b>

(1) Il s'agit d'un virement de chapitre à chapitre pour faire l'acquisition du nouveau logiciel état civil qui équipe les mairies des communes déléguées. L'écriture proposée ne concerne que la commune déléguée de Venarsal.

(2) La SA d'HLM Polygone vient de nous transmettre une demande de subvention de 110 000 € pour la construction de 24 logements à « la Menette ». Une enveloppe de 100 000 € avait été prévue au Budget Primitif ; il convient d'abonder cette ligne de 10 000 €. Des travaux supplémentaires sont prévus dans les écoles cet été ; une enveloppe de 35 000 € est demandée.

(3) Ces demandes supplémentaires pour un montant total de 45 000 € sont couvertes par des recettes provenant de cessions (reprise d'un ancien copieur et indemnité d'assurance concernant la reconstruction de l'appentis du dépôt des Espaces Verts qui avait été endommagé par un incendie le 10 juin 2013) ainsi que par un disponible sur le budget « travaux sur les réseaux d'eaux pluviales 2016 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la décision modificative dont les écritures sont retracées ci-dessus.

**V-20160518/92 : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transport de gaz**

*Rapporteur : Monsieur AVRIL.*

Le montant de la redevance est de 0,35 Euros par mètre linéaire de réseau concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur :
  - des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
  - des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution du gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.
- **DECIDE** d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité.

## **II – PERSONNEL**

**V-20160518/93 : Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

*Rapporteur : Monsieur AVRIL.*

Considérant qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la C.N.P. pour les risques statutaires du personnel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et d'autoriser Madame le Maire à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE** :

- **DEMANDE** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la C.N.P. pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention ;



- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de gestion, avec le Centre de Gestion de la Corrèze qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour la même durée que le contrat d'assurance C.N.P.

### **V-20160518/94 : Créations d'emplois pour la période estivale**

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

Chaque année, durant la période estivale, la collectivité doit faire face à des surcharges de travail, liées principalement à des missions :

- de désherbage manuel de la voirie communale, dans le respect de la charte « zéro pesticide » dans laquelle la commune s'est engagée ;
- d'archivage de documents administratifs selon les directives des Archives Départementales de la Corrèze ;
- d'encadrement des enfants dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ;
- d'entretien des locaux destinés aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement et autres bâtiments communaux ;

Pour cela, compte tenu des effectifs réduits sur cette période et malgré le « redéploiement » des agents titulaires en poste, elle doit faire appel à du renfort de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter et à signer les contrats de recrutement, du 15 juin au 15 septembre 2016, pour les emplois à temps complet et temps non complet, dans la limite du budget imparti et répartis comme suit :

Service	Fonction	Grade	Temps de travail (/35)		Nombre d'emplois
			En h et mn	En centième	
Voirie	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	35	35	4
Jeunesse-Loisirs	Animateur	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	35	35	18
Jeunesse-Loisirs	Animateur	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	28	28	4
Jeunesse-Loisirs	Animateur	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	21	21	24
Jeunesse-Loisirs Vie scolaire	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	17:30	17.50	4
Jeunesse-Loisirs Vie scolaire	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	35	35	4
Secrétariat Général	Agent administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	35	35	1

- **FIXE** la rémunération des agents sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade,
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2016, chapitre 012, article 64131.

### **III – ACCUEIL DE LOISIRS**

#### **V-20160518/95 : Convention de partenariat avec la ville de Lacanau**

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Le groupe de Lacanau, constitué de 12 jeunes et de 2 adultes sera accueilli du 18 au 22 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** cette convention dans les conditions décrites dans ce document,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

### **V-20160518/96 : Tarifications des séjours courts et des nuitées**

Rapporteur : Monsieur MAZERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les tarifications des mini séjours et des nuitées comme fixées ci-dessous :

#### **• Présentation des séjours courts des Accueil de Loisirs et des tarifications :**

##### **Séjour « Saint Bazile de Meysac »**

Date : 12 au 13 juillet 2016

Public : Enfants 4 ans et demi- 5 ans / 12 places disponibles.

Hébergement : en yourte + restauration

Activités : intervention d'un conteur, origami, fabrication de savons

##### **Séjour « Treignac »**

Date : 19 au 21 juillet 2016

Public : Enfants de 6-8 ans / 12 places disponibles.

Hébergement : camping en gestion autonome.

Activités : parc aquatique, kayak, parcours acrobatiques, veillées

##### **Séjour « Voutezac, Vallée de la Vézère »**

Date : 25 au 28 juillet 2016

Public : Enfants 8-10 ans / 12 places disponibles.

Hébergement : dortoirs en gestion autonome.

Activités : Kayak, tir à l'arc, escalad'arbres, baignade, veillée

##### **Séjour « Marcillac-Ventadour »**

Date : 25 au 28 juillet 2016

Public : Jeunes de 11-15 ans / 12 places disponibles.

Hébergement : camping en gestion autonome.

Activités : voile, VTT, accrobranche, baignade, veillée

##### **Séjour « Chateaux - Lissac sur Couze »**

Date : 23 au 25 août 2016

Public : Enfants de 6-10 ans / 12 places disponibles.

Hébergement : chalet en gestion autonome.

Activités : baignade, optimist (voile), canoë, caravelle, veillée

#### **• Présentation du séjour court de l'Accueil de Jeunes et de la tarification :**

##### **Séjour « La Courtine »**

Date : 26 au 28 juillet 2016

Public : Jeunes 14-17 ans / 16 places disponibles.

Hébergement : nature et gestion autonome.

Activités : stage de survie, coopération

➤ **Tarif unique : 54€**

## Tarifs du séjour de Saint Bazile de Meyssac

Quotients		Tarifs		
min	max	Malemort	Territoire	Extérieurs
1	301	10 €	10 €	20 €
301	501	21 €	21 €	31 €
501	702	32 €	32 €	43 €
702	901	39 €	59 €	70 €
901	1101	50 €	62 €	74 €
1101	1301	67 €	67 €	81 €
1301	1501	73 €	73 €	88 €
1501	1701	82 €	82 €	98 €
1701	1901	90 €	90 €	108 €
1901	2101	98 €	98 €	118 €
2101	plus	108 €	108 €	130 €

La CAF n'attribue pas d'aide pour les séjours des enfants de moins de 6 ans. Afin de ne pas pénaliser les usagers, la tarification proposée intègre ces aides, sauf que c'est la commune qui les prend en charge.

## Tarifs des séjours de Treignac et Chateaux

Tranche	Quotients		Tarifs bruts		Tarifs nets		
			Tarifs	Tarifs	Tarifs avec aides		
	min	max	Territoire	Extérieurs	Malemort	Territoire	Extérieurs
A	1	301	75 €	90 €	15 €	15 €	30 €
B	301	501	77 €	92 €	29 €	29 €	44 €
C	501	702	79 €	94 €	43 €	43 €	58 €
D	702	901	80 €	97 €	50 €	80 €	97 €
E	901	1101	82 €	99 €	64 €	82 €	99 €
F	1101	1301	86 €	103 €	86 €	86 €	103 €
G	1301	1501	90 €	108 €	90 €	90 €	108 €
H	1501	1701	95 €	114 €	95 €	95 €	114 €
I	1701	1901	100 €	120 €	100 €	100 €	120 €
J	1901	2101	105 €	126 €	105 €	105 €	126 €
K	2101	plus	112 €	134 €	112 €	112 €	134 €

## Tarifs des séjours de Voutezac et Marcillac Ventadour

Tranche	Quotients		Tarifs bruts		Tarifs nets		
			Tarifs	Tarifs	Tarifs avec aides		
	min	max	Territoire	Extérieurs	Malemort	Territoire	Extérieurs
A	1	301	100 €	120 €	20 €	20 €	40 €
B	301	501	104 €	124 €	40 €	40 €	60 €
C	501	702	107 €	129 €	59 €	59 €	81 €
D	702	901	111 €	133 €	71 €	111 €	133 €
E	901	1101	114 €	137 €	90 €	114 €	137 €
F	1101	1301	121 €	146 €	121 €	121 €	146 €
G	1301	1501	128 €	154 €	128 €	128 €	154 €
H	1501	1701	139 €	166 €	139 €	139 €	166 €
I	1701	1901	149 €	178 €	149 €	149 €	178 €
J	1901	2101	159 €	191 €	159 €	159 €	191 €
K	2101	plus	171 €	205 €	171 €	171 €	205 €

<b>Aides</b>	20 € /jour pour tranche A
<b>CAF</b>	16 € /jour pour tranche B
	12 € / jour pour tranche C

<b>Aides</b>	10 € / jour pour tranche D
<b>CCAS</b>	6 € / jour pour tranche E

• **Les Nuitées (nuits sous tente aux Escures en juillet, à Sérignac en août) :**

**Nuitées de l'ALSH de Jules Ferry**

- Jeudi 07 juillet 2016
- Jeudi 28 juillet 2016
- Jeudi 11 août 2016

**Nuitées de l'ALSH du château de Sérignac**

- Mercredi 20 juillet 2016
- Mercredi 03 août 2016
- Mercredi 10 août 2016

**Nuitées de l'ALSH des Escures**

- Mardi 12 juillet 2016
- Mardi 19 juillet 2016

**Nuitée de l'Accueil de Jeunes**

- Lundi 22 août 2016
- Lundi 29 août 2016

**Tarifs des nuitées**

Le tarif des nuitées est identique à celui d'une journée avec repas :

Tranches	Quotients		Tarifs bruts		
	min	max	Malemort	Territoire	Extérieurs
A	1	301	6.20 €	6.20 €	7.44 €
B	301	501	6.70 €	6.70 €	8.04 €
C	501	702	7.20 €	7.20 €	8.64 €
D	702	901	8.20 €	8.20 €	9.84 €
E	901	1101	9.20 €	9.20 €	11.04 €
F	1101	1301	10.20 €	10.20 €	12.24 €
G	1301	1501	11.70 €	11.70 €	14.04 €
H	1501	1701	13.20 €	13.20 €	15.84 €
I	1701	1901	14.70 €	14.70 €	17.64 €
J	1901	2101	16.70 €	16.70 €	20.04 €
K	2101	plus	18.70 €	18.70 €	22.44 €

Des aides sont attribuées selon les tranches de quotient familial :

<b>Aides</b>	7 € /jour pour tranche A
<b>CAF</b>	5 € /jour pour tranche B
	3 € / jour pour tranche C

<b>Aides</b>	2 € / jour pour tranche D
<b>CCAS</b>	1 € / jour pour tranche E

## IV – TRAVAUX

### **V-20160518/97 : FDEE 19 – Retrait de 5 Communautés de Communes**

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

Madame le Maire indique que ces Communautés de Communes vont restituer la compétence « électrification » à leurs communes pour leur permettre ensuite d'adhérer directement à la FDEE 19. Elles pourront ainsi, si elles le souhaitent, transférer leurs compétences en matière d'éclairage public ou d'infrastructures de recharge des véhicules électriques à la FDEE 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** que les Communautés de Communes suivantes se retirent de la FDEE 19 :
  - Lubersac, Avezère,
  - Canton de Mercœur,
  - Canton de Saint Privat,
  - Canton de Beynat,
  - Sud Corrèzien.
- **APPROUVE** les statuts de la FDEE 19,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **V-20160518/98 : FDEE 19 – Retrait de la compétence optionnelle « communications électroniques »**

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

Cela permettra à la FDEE 19 de réaliser, en tant qu'établissement public de coopération compétent pour la distribution public d'électricité, les infrastructures souterraines des lignes téléphoniques dans le cadre des opérations coordonnées de dissimulation des lignes aériennes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification des statuts de la FDEE 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les modifications des statuts de la FDEE 19 ;
- **APPROUVE** les statuts de la FDEE 19 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **V-20160518/99 : Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur**

Rapporteur : Madame LE MAIRE.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'hébergeur met à disposition de GrDF des emplacements dans les sites répertoriés susceptibles de recevoir l'installation des Equipements Techniques.

La liste des sites proposés faisant l'objet de la présente convention est la suivante :

- Salle Communale des Châtaigniers, Allée des Châtaigniers,
- Dépôt des Services Techniques, Rue du Jassou,
- Espace Culturel Jean FERRAT, Chemin de Dominique,
- Centre Technique Municipal, rue Henri Bessemer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par : **26 voix « POUR »**,  
**1 voix « CONTRE »**,  
**5 « ABSTENTIONS »**.

- **APPROUVE** la présente convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y référant.

**V-20160518/100 : Avenant au contrat d'entretien et de maintenance des installations thermiques et de climatisation avec la société COFELY**

*Rapporteur : Madame BELONIE.*

Considérant la fin des tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les clients dont la consommation annuelle de gaz naturel est supérieure à 200 Mega W. Nous étions concernés sur 2 sites, l'école de la Grande Borie et l'Hôtel de Ville, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les clients dont la consommation annuelle de gaz naturel est supérieure à 30 Mega W ; nous étions concernés sur la majorité des sites restants, une consultation a été engagée et nous avons traité avec la société ANTARGAZ pour notre fourniture d'énergie gaz pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 ;

Considérant que les 5 membres présents de la Commission d'Appel d'Offres ont émis un avis favorable à l'unanimité à la proposition d'avenant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant.

**V – URBANISME**

**V-20160518/101 : Complément à la délibération n°45/2014 du 30 octobre 2014 concernant la prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Venarsal : définition des modalités de concertation**

*Rapporteur : Monsieur MANIERE.*

Considérant que l'ancienne commune de Venarsal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme par délibération du 30 octobre 2014 ;

Considérant que dans le cadre de cette élaboration, le Conseil Municipal doit définir les modalités de concertation prévues avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il s'agit de compléter la délibération du 30 octobre 2014 sur les dispositifs de concertation prévues ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **DEFINIT** les modalités de concertation (article L.300-2 du Code de l'Urbanisme) prévues avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :
  - information sur l'avancée du P.L.U. au travers du bulletin municipal, articles dans la presse, et sur le site internet de la commune de Malemort ;
  - mise à disposition, en mairie et en mairie annexe de Venarsal, du dossier de P.L.U. aux différents stades de son élaboration jusqu'à son arrêt : diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), projet de P.L.U. avant arrêt ;

- mise à disposition, en mairie et en mairie annexe de Venarsal, d'un registre d'observations destiné à recueillir les remarques et propositions de la population et des acteurs locaux. Un registre sera disponible en mairie aux services techniques municipaux et un autre registre sera également disponible en mairie annexe de Venarsal ;
- l'équipe municipale se tient à disposition des personnes qui en feront la demande, sur rendez-vous, pour toutes informations, remarques, ou propositions sur le P.L.U.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet et jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U. à l'issue duquel le Conseil Municipal en tirera le bilan par la même délibération.

- **DIT** qu'un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable conformément aux articles L.123-9 et L.123.1 au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU ;
- **NOTIFIE**, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération :
  - à M. le Préfet de la Corrèze,
  - à M. le Président du Conseil Régional du Limousin,
  - à M. le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,
  - à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze,
  - à M. le Président de la Chambre des Métiers de la Corrèze,
  - à M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze,
  - à M. le Président du Syndicat Mixte du SCoT Sud Corrèze,
  - à M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive,
  - à M. l'Architecte des Bâtiments de France,
  - à l'Institut National de l'Origine et de la qualité (I.N.A.O.),
  - au Centre National de la Propriété Forestière sous couvert du Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin,
  - et pour consultation éventuelle en cours de procédure aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale voisins.
- **PROCEDE**, conformément aux articles R.123-24 et suivants du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **PUBLIE** cette délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### Questions orales :

#### ➤ Information de Madame CLAUDIA :

- 1<sup>er</sup> spectacle de la chorale du Cœur de Bréniges le samedi 28 mai, à l'église Saint Xantin.

#### ➤ Interventions de Madame LE MAIRE :

- 1<sup>er</sup> anniversaire du marché hebdomadaire dimanche 29 mai au Théâtre de Verdure à partir de 11 heures et inauguration d'un jardin mexicain. Tous les maires de l'Agglo et les élus sont invités. Une tombola est également organisée.
- Concert de l'école de musique samedi 21 mai à 20h30 salle Jean Ferrat.
- Rencontre avec Madame RODRIGUEZ – nouvelle gérante du « Rocher des Pirates », restaurant qui va s'ouvrir zone du Moulin, aux alentours de septembre.

- Donne information concernant l'EXTRANET municipal. Solution pour faciliter les envois de documents par mail pour les conseils municipaux. Proposition de créer une plateforme de téléchargement, hébergée sur les serveurs informatiques de la commune.
- Prochain conseil municipal : fin juin, date pas encore déterminée.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20 heures 50.

Fait à Malemort, le 19 mai 2016,

Pour affichage et parution presse,

Madame le Maire,  
Frédérique MEUNIER



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Frédérique Meunier'. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.